

*Le budget*

Il importe de noter que même si nous avons une réserve très importante au sujet de la question des redevances à acquitter, il s'agit là d'un projet de loi qui se fait attendre depuis longtemps; nous sommes d'accord là-dessus avec le gouvernement et nous sommes heureux de voir que les libéraux partagent également notre opinion en l'occurrence.

J'espère que le gouvernement en prendra note, car ce n'est pas la première fois que tous les partis souscrivent à un projet de loi donné. Nos vis-à-vis, les ministériels, ne cessent de dire que de ce côté-ci nous ne faisons que nous opposer aux projets de loi et que nous ne reconnaissons jamais leurs mérites. Eh bien, la loi de la moyenne veut que le gouvernement ne prenne pas toujours de mauvaises mesures. Il est normal que de temps à autre il adopte la mesure voulue, il s'agit là de l'une de ces rares occasions.

Je souhaite que le gouvernement tire les leçons qui s'imposent en l'occurrence et qu'à l'avenir, avant de prendre une mesure donnée, il consulte beaucoup plus les intéressés.

**M. Lewis:** Il s'agit là d'une mesure inclusive.

**M. Edmonston:** Un des mes collègues, l'honorable ministre, dit que cette mesure est inclusive. Eh bien, c'est peut-être le mot qui convient, mais je pense qu'on devrait simplement parler de consultation. Il faut dialoguer avec les Canadiens et non pas leur imposer nos vues. On doit s'assurer que ce que nous faisons est absolument nécessaire et permet d'améliorer la situation. Je crois que c'est le cas en l'occurrence.

Je suis fier de siéger dans cette enceinte où nous pouvons tous nous entendre sur une chose donnée et j'espère qu'à l'avenir, nous serons saisis d'autres mesures qui nous permettront de faire de même.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

[Français]

## SUSPENSION DE LA SÉANCE

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Conformément à l'entente intervenue plus tôt aujourd'hui, je suspends donc les travaux jusqu'à 16 h 30.

(La séance est suspendue à 16 h 14.)

## REPRISE DE LA SÉANCE

(La séance reprend à 16 h 33.)

**M. le Président:** Conformément à l'article 83(2) du Règlement, la Chambre abordera maintenant les travaux des voies et moyens n° 30 ayant pour objet l'exposé budgétaire.

\* \* \*

• (1635)

[Traduction]

## LE BUDGET

## L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

**L'hon. Don Mazankowski (ministre des Finances)** propose:

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

—Monsieur le Président, je voudrais avant tout saisir cette occasion pour remercier les milliers de Canadiens qui ont communiqué avec moi au sujet de la préparation du budget. Je tiens aussi à remercier tous ceux, et ils sont nombreux, qui ont participé aux consultations prébudgétaires ainsi que tous les autres qui m'ont fait part de leurs réflexions, de leurs idées et de leurs propositions pendant la préparation de ce budget.

Je m'en voudrais de ne pas remercier également mes collègues de ce côté-ci de la Chambre et tous les autres députés qui ont présenté des propositions, parfois dans le feu des échanges. Je suis très reconnaissant à la Chambre et à mes collègues du Cabinet de leurs excellentes propositions. Je les remercie du fond du cœur. Je tiens surtout à remercier le premier ministre de son constant soutien et de ses conseils, et particulièrement de la confiance qu'il m'a témoignée en me confiant ce poste très important. Je le remercie de son soutien et de ses bons conseils, et j'espère que j'aurai su en faire bon usage dans ce budget.

*Le budget*

Je présente aujourd'hui un budget qui n'impose aucune taxe ou impôt nouveaux, aucune augmentation d'impôts ou de taxes, qui prévoit plus de 30 milliards de dollars de réductions de dépenses et d'autres mesures, une croissance nulle, en termes réels, des dépenses consacrées aux programmes et aux services fédéraux, les dépenses de programmes fédérales les moins élevées en proportion de l'économie depuis plus de 30 ans, l'élimination de tous les nouveaux emprunts fédéraux d'ici cinq ans et une initiative énergique et positive menée en collaboration à l'échelle nationale en vue de s'attaquer au problème de l'ensemble de la dette publique.

Comme mes collègues d'en face n'ont pas tout compris, permettez-moi de le répéter en français.

[Français]

Pas de nouvelles taxes et pas d'augmentation de taxes. Plus de 30 milliards de dollars de réductions de dépenses. La croissance sera de zéro dans les dépenses fédérales, le plus bas niveau de dépenses en 30 ans. Aucun nouveaux emprunts d'ici cinq ans et une initiative fédérale-provinciale pour réduire la dette.

[Traduction]

L'objectif de ce budget est de libérer l'économie pour qu'elle puisse croître et créer davantage d'emplois, en réduisant progressivement le fardeau lié aux déficits et à la dette. J'exposerai aujourd'hui un processus qui vise à amener les gouvernements fédéral et provinciaux à travailler ensemble à la réalisation de cet objectif.

Il y a un seul contribuable. Les Canadiens veulent qu'une solution nationale soit apportée au problème national de la dette et ils veulent que leurs gouvernements agissent sans tarder.

• (1640)

Ce budget expose un plan responsable et réalisable. Il renforce les mesures prises dans les budgets fédéraux antérieurs, tout en reconnaissant qu'un problème qui a pris deux décennies à se manifester dans toute son ampleur ne se réglera pas du jour au lendemain.

Il souligne également que, en unissant nos efforts entre gouvernements et entre Canadiens, nous pouvons apporter un changement immédiat et fondamental dans l'amélioration des perspectives de notre économie, de notre pays et de notre population.

Ce budget est présenté à un moment où l'opinion publique n'a jamais été aussi préoccupée par les dépenses et les emprunts de nos gouvernements pris dans leur ensemble. Cette préoccupation est fondée. Les Canadiens savent qu'un ménage ne peut accroître indéfiniment le solde dû sur ses cartes de crédit et emprunter pour payer les intérêts. Ils ont vu ce qui arrivait lorsque les gouvernements se comportaient comme s'ils n'étaient pas soumis aux mêmes règles fondamentales que commande le bon sens.

Voici ce qui se passe. Les contribuables paient de plus en plus cher pour recevoir de moins en moins de services du gouvernement, parce que les intérêts grugent une proportion croissante de chaque dollar de recettes fiscales. Les impôts de plus en plus élevés freinent l'économie. Une réduction de l'activité économique diminue la croissance de l'emploi.

Les propriétaires paient des taux d'intérêt hypothécaires plus élevés parce que les emprunts de l'État font monter le loyer de l'argent. Des taux d'intérêt supérieurs découragent les investisseurs et les consommateurs, ce qui contribue également à freiner la croissance et la création d'emplois.

Enfin, dans le but de maintenir un niveau de vie qui ne correspond plus à notre revenu, nous nous tournons de plus en plus vers les prêteurs étrangers. Le Canada devient ainsi de moins en moins maître de sa propre destinée économique. Et les revenus que nous gagnons doivent être consacrés dans une proportion croissante au paiement d'intérêts aux prêteurs étrangers.

Les Canadiens veulent rester maîtres de leur destinée. Ils veulent que leurs gouvernements aient les moyens de maintenir des services essentiels de soutien social et qu'ils disposent d'une marge de manoeuvre pour faire face aux priorités nouvelles. Diminuer les emprunts, réduire les impôts et les taxes, accroître l'emploi et élargir les choix: voilà la direction dans laquelle les gens veulent aller. Et c'est dans cette direction que ce gouvernement s'oriente.

Ce gouvernement a toujours eu et continue d'avoir pour but d'aider les Canadiens à bâtir une économie plus vigoureuse, génératrice d'emplois et capable de s'adapter, de rivaliser avec la concurrence et de prospérer dans un contexte économique mondial nouveau, plus concurrentiel et en évolution rapide.

C'est la raison pour laquelle nous avons poursuivi avec détermination des politiques telles que des initiatives commerciales audacieuses visant à assurer et à élargir l'accès aux marchés extérieurs de nouvelles initiatives pour la formation professionnelle qui aident les Canadiens à continuer de s'adapter à l'évolution du milieu de travail, des réformes qui renforcent les incitations à travailler, à investir et à prospérer et une réforme réglementaire et des privatisations qui permettent de réduire le fardeau que représente l'appareil de l'État et de rendre celui-ci plus efficace.

Avant tout, nous devons maintenir, et nous maintenons, notre politique rigoureuse, mais responsable, de maîtrise des dépenses. Cet élément revêt une importance capitale alors que nous amorçons ce débat. Depuis 1984-1985, nous avons accompli des progrès bien réels dans un contexte international incertain et en pleine mutation. Nous avons ramené la croissance annuelle moyenne des dépenses de programmes fédérales de 13,8

### *Le budget*

à 4,1 p. 100. Nous avons ramené le déficit fédéral de 8,7 à 5,1 p. 100 en proportion du revenu national.

Nous avons transformé un déficit de fonctionnement en excédent de fonctionnement, ce qui signifie que le gouvernement dépense maintenant moins pour ses programmes et services qu'il ne prélève de recettes et cela, depuis six ans.

Au cours des quelques dernières années, un ralentissement économique persistant et douloureux au niveau mondial a forcé les gouvernements, les entreprises et les ménages, aussi bien à l'étranger qu'au Canada d'ailleurs, à modifier leurs projets d'avenir. Cela a accéléré la restructuration fondamentale de notre économie, face au changement économique global.

Pour aider les Canadiens à faire face au ralentissement de l'économie et à s'adapter à la concurrence mondiale, nous avons pris des mesures déterminées dans le budget de février 1992 et dans l'exposé de décembre dernier.

Nous avons réduit l'impôt sur le revenu des particuliers; nous avons amélioré et restructuré le régime de prestations pour enfants de manière à venir en aide aux familles à revenu faible ou moyen. Cela permet d'injecter 1,7 milliard de dollars dans l'économie, rien que cette année.

Nous avons instauré le Régime d'accèsion à la propriété afin d'aider les Canadiens à s'acheter ou à se faire construire une maison à l'aide des fonds placés dans leurs REER. Plus de 1,4 milliard de dollars de ces fonds ont été investis dans des maisons par 148 000 Canadiens.

Nous avons renforcé le soutien déjà considérable fourni aux petites entreprises, la principale source de création d'emplois au Canada. Elles créent d'ailleurs en ce moment des emplois.

Nous avons sensiblement amélioré l'accès des petites entreprises au financement grâce à une refonte de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Selon certaines indications, les banques prêteront plus d'un milliard de dollars supplémentaire aux petites entreprises cette année.

• (1645)

Nous avons porté à 3,8 milliards de dollars notre investissement dans la ressource la plus importante du Canada—le savoir et les compétences de sa main-d'oeuvre. Cela bénéficiera à plus d'un million de Canadiens, rien que cette année.

Nous avons annoncé d'importants investissements stratégiques nouveaux dans les réseaux nationaux de transport et de communication. Le processus est maintenant en route pour des projets d'infrastructure créant des emplois se chiffrant à 15 000 années-personnes, tandis que 15 000 autres seront générés par d'autres projets, qui seront annoncés au cours des semaines et des mois à venir.

Nous avons accordé des allègements fiscaux aux entreprises de fabrication et, depuis le mois d'août, les expéditions du secteur manufacturier ont augmenté à un rythme annuel de près de 15 p. 100. En février, les commandes en carnet ont augmenté de 5 p. 100, la plus forte hausse en près de cinq ans.

Ces mesures sont toutes financées à même l'économie découlant du budget de l'an dernier et de l'exposé de décembre. Elles ont été mises en oeuvre, et elles portent fruit. Le résultat essentiel, c'est l'emploi—200 000 emplois à temps plein ont été créés depuis août.

En décembre, suite à l'initiative de la Prospérité, nous avons mis de côté 400 millions de dollars de plus, sur cinq ans, pour apporter de nouvelles modifications fiscales dans trois domaines importants pour la croissance économique et la création d'emplois.

Je propose aujourd'hui des changements fiscaux pour améliorer le régime fiscal des équipements neufs qui se déprécient rapidement, renforcer l'accès des entreprises canadiennes aux technologies nouvelles et améliorer l'efficacité des encouragements, particulièrement en faveur des petites entreprises innovatrices. Les renseignements supplémentaires que je déposerai donnent plus de détails sur cette initiative.

En réponse aux instances qui nous ont été présentées au sujet des besoins de capitaux propres des petites entreprises à forte intensité de connaissances, nous étudierons la possibilité de mettre au point des mécanismes qui inciteront les investisseurs à soutenir les entreprises locales, tout en les faisant bénéficier de leur expertise pour favoriser leur succès.

En 1992, nous avons élargi et renforcé le Plan de contrôle des dépenses mis en place dans le budget de 1990. Nous n'avons pas augmenté les impôts ni les taxes des Canadiens. Nous avons réduit les budgets de fonctionnement des ministères. Nous avons réduit les traitements des ministres, gelé la rémunération des députés et de tous les fonctionnaires. Nous avons diminué de 10 p. 100 les subventions et contributions versées à la plupart des organismes. Nous avons rationalisé l'administration publique en éliminant ou en restructurant des agences, commissions et conseils fédéraux. Nous avons pris des mesures pour maîtriser le coût de l'assurance-chômage.

Dans tous ces domaines nous avons obtenu des résultats positifs. Les dépenses de programmes sont conformes, pour 1992-1993, au niveau prévu en décembre—et sont inférieures de 500 millions de dollars à l'objectif fixé dans le budget de l'an dernier.

Comme nous le savons tous, au cours de 1992, l'économie mondiale a enregistré une croissance plus faible que prévu. Il en est résulté pour le Canada une expansion moindre, des recettes plus faibles et des déficits plus élevés. En 1992-1993, les recettes ont été inférieures de plus de 9 milliards de dollars au chiffre prévu en février 1992. Des recettes plus faibles que prévu ont malheureu-

*Le budget*

sement porté le déficit de 1992-1993 à 35,5 milliards de dollars, soit 1,1 milliard de dollars de plus que prévu en décembre. Je suis déçu par ce résultat, autant que les députés de l'opposition, mais nous devons corriger la situation, et c'est ce que nous faisons.

Nous avons pris des mesures correctives afin de maintenir le déficit au niveau prévu de 32,6 milliards de dollars en 1993-1994, et nous nous attaquons au déficit à moyen terme en prenant de nouvelles mesures énergiques. J'espère que les députés d'en face nous appuieront.

Ce budget présente un plan qui vise à éliminer les nouveaux emprunts d'ici cinq ans en comprimant davantage les dépenses et en rendant l'administration publique plus frugale et plus efficiente. Voici l'essentiel de ce plan: les dépenses de programmes du gouvernement fédéral enregistreront une croissance nulle en chiffres réels, c'est-à-dire qu'elles n'augmenteront pas plus vite que l'inflation.

Les mesures présentées dans ce budget prolongent et renforcent les initiatives annoncées dans l'exposé de décembre. Toutes ces mesures combinées engendreront, en 1993-1994, des économies de 3,8 milliards de dollars, qui passeront à 7,9 milliards de dollars en 1997-1998. Dans leur ensemble, elles permettront d'économiser 30,7 milliards de dollars sur cinq ans.

Je tiens à souligner de nouveau qu'aucune augmentation d'impôt ou de taxe n'est proposée dans ce budget. Il n'y a que deux façons de réduire le déficit: augmenter les recettes ou réduire les dépenses. La bonne façon de diminuer le déficit, c'est de comprimer les dépenses. La bonne façon d'accroître les recettes, c'est de stimuler la croissance économique, et ce n'est pas en augmentant les impôts ou les taxes qu'on peut y parvenir.

• (1650)

L'objectif premier de la réduction des dépenses, c'est la compression des frais de fonctionnement de l'État. Depuis 1984-1985, ces frais ont été soumis à des restrictions rigoureuses et répétées. Ainsi, les dépenses de fonctionnement sont passées d'environ 22,5 p. 100 du total des dépenses de programmes en 1984-1985 à un peu moins de 15 p. 100 en 1991-1992. Le coût réel de la prestation des programmes a été réduit de 14 p. 100.

Pour réduire davantage le coût de l'administration publique, j'annonce les mesures suivantes:

Les budgets de fonctionnement des ministères, y compris les réserves pour éventualités et initiatives nouvelles, seront réduits d'environ 300 millions aussi bien en 1993-1994 qu'en 1994-1995, et les compressions passeront à 1,2 milliard pour 1997-1998. Si l'on y ajoute le gel des traitements et des réductions des budgets de fonctionnement déjà annoncés dans l'exposé de décembre, les compressions s'élèveront à 10 p. 100 d'ici 1997-1998.

Les économies totales atteindront 7,5 milliards de dollars sur cinq ans.

Il s'agit là de réductions importantes. Elles rendront essentielles des hausses de la productivité, mais elles engendreront également une diminution du niveau des services ainsi que la fermeture de certains bureaux et points de service. Pour accroître l'efficacité tout en réduisant les coûts, le gouvernement fédéral devra employer moins de gens. C'est un défi difficile à relever, mais c'est clairement dans ce secteur que nous devons faire des gains sur le plan de l'efficacité.

Le budget de la Défense sera gelé, en termes réels, à compter de 1994-1995. Jointe aux initiatives prises en décembre, cette mesure permettra de réaliser des économies de 361 millions de dollars en 1993-1994, qui passeront à 2 milliards de dollars en 1997-1998 et totaliseront 5,9 milliards de dollars sur l'ensemble des cinq années.

La croissance des fonds accordés aux conseils de recherches sera maintenue à 1,5 p. 100 par année après 1994-1995.

La même contrainte d'une croissance annuelle de 1,5 p. 100 sera imposée aux dépenses fédérales d'aide internationale. Les efforts consentis par le Canada dans ce domaine continueront de se comparer avantageusement à ceux que déploient les autres grands pays industrialisés.

La plupart des subventions et contributions déjà réduites de 10 p. 100 cette année et l'an prochain seront diminuées de 15 p. 100 en 1995-1996 et de 20 p. 100 par la suite. Cette mesure souligne la nécessité, pour les groupes de défense et les autres organismes du secteur privé, d'être plus autonomes financièrement.

Nous devons également veiller à tirer le maximum de l'argent que nous dépensons en réduisant les distorsions économiques et en gardant la capacité de relever le défi concurrentiel à l'échelle mondiale. Travaillant en étroite collaboration avec les parties intéressées, le gouvernement a entamé un processus de réforme en matière de transport du grain de l'Ouest et il se propose de poursuivre les réformes dans les subventions au transport des marchandises dans la région de l'Atlantique et dans l'industrie laitière. Pour faciliter les réformes, le gouvernement est disposé à réorienter vers ces secteurs les économies permises par le renforcement des réductions des subventions et contributions.

Dans l'exposé de décembre 1992, les fonds prévus pour le développement régional avaient été réduits de 10 p. 100 tant pour 1993-1994 que pour 1994-1995. Cette réduction est maintenant prolongée. De plus, les crédits de développement régional subiront une autre diminution de 90 millions de dollars en 1993-1994, puis de 100 millions de dollars par année à partir de 1994-1995. Avec le temps, les subventions seront remplacées par des contributions remboursables. Cela permettra de disposer d'une réserve de fonds pour financer les nouveaux projets de développement régional et d'être moins dépen-

### *Le budget*

dants des fonds publics. D'ici 1997-1998, les remboursements de contributions s'élèveront à 100 millions de dollars au moins par année et cet argent pourra servir au financement de projets dans toutes les régions.

De plus, le gouvernement ne renouvellera pas les ententes de développement économique et régional touchant le secteur des forêts et celui des mines lorsqu'elles viendront à échéance au cours des prochaines années. Nous examinerons également l'avenir des EDER en vigueur dans d'autres secteurs.

Dans le cas des grandes sociétés d'État, les subventions de fonctionnement seront réduites de 50 millions de dollars en 1995-1996 et de 100 millions de dollars par année ensuite pour la Société Radio-Canada et pour VIA Rail.

Le taux des prestations d'assurance-chômage sera maintenu au niveau actuel.

Le gouvernement, par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, n'augmentera pas le soutien d'environ 2 milliards de dollars par année qu'il fournit actuellement au logement social. La SCHL ne financera plus le logement par des engagements de subventions sur 35 ans qui font porter la majeure partie du coût de l'aide actuelle au logement par les contribuables futurs. Les fonds nécessaires pour maintenir les logements existants en bonne condition et pour assurer une marge de manoeuvre permettant de prendre de nouveaux engagements seront dégagés par un accroissement de l'efficacité dans le financement et la mise en oeuvre des programmes. Les crédits à des fins spéciales de la SCHL pour les centres d'accueil de victimes de violence au foyer, pour le logement sur les réserves autochtones et pour l'intégration des personnes handicapées seront maintenus conformément au plan actuel.

• (1655)

Deux grands domaines qui représentent environ 50 milliards de dollars de dépenses de programmes fédéraux chaque année—soit environ 40 p. 100 du total—ont de nouveau été préservés des réductions.

Les prestations de sécurité du revenu destinées aux personnes âgées, les programmes conçus spécifiquement à l'intention des personnes handicapées, les pensions et allocations d'anciens combattants, certains programmes destinés aux autochtones, la Planification de l'emploi et l'aide aux victimes de la famine échappent aux réductions de dépenses.

Compte tenu du caractère national du problème des finances publiques, aucune restriction supplémentaire n'est imposée aux principaux transferts fédéraux aux provinces. Ils continueront de s'accroître plus rapide-

ment que toutes les autres dépenses fédérales de programmes.

Étant donné que les principaux transferts fédéraux aux provinces devraient augmenter de 4 p. 100 au cours des cinq prochaines années, les provinces recevront environ 9 milliards de dollars de plus que si la croissance de ces transferts était limitée au même taux que celle de toutes les autres dépenses de programmes fédérales—1,5 p. 100. Par exemple, pour une province comme Terre-Neuve, ce taux de croissance plus important des transferts représente plus de 400 millions de dollars en recettes supplémentaires, soit près de deux fois la taille du déficit de la province cette année ou 700 \$ pour chaque habitant de la province.

Comme il l'avait promis dans le budget de 1992, le gouvernement prendra des mesures pour abaisser les plafonds des dépenses de programmes prévus dans la Loi sur le contrôle des dépenses afin de tenir compte de l'incidence des mesures législatives touchant le provisionnement intégral des pensions et de la restructuration du régime de prestations pour enfants.

De plus, les plafonds prévus dans la loi seront encore abaissés par voie législative afin de les aligner sur le faible taux d'inflation et d'assurer un abaissement permanent des dépenses publiques. Les nouveaux plafonds, abaissés, s'appliqueront aussi jusqu'à la fin de 1997-1998.

J'aborde maintenant la question des activités gouvernementales et la nécessité de rationaliser l'administration publique. Comme les entreprises canadiennes, les gouvernements doivent comprimer leurs dépenses et devenir plus efficaces. Les mesures de ce budget ont été conçues de manière à favoriser la poursuite des améliorations dans ce sens.

Afin de donner aux gestionnaires la marge de manoeuvre nécessaire pour s'acquitter de leurs fonctions et utiliser plus efficacement des ressources réduites, le gouvernement cherchera à apporter des modifications fondamentales à la Directive sur le réaménagement de l'effectif, lorsqu'il rencontrera les syndicats cet été, à l'occasion du réexamen triennal prévu.

Le gouvernement continuera de rationaliser ses activités et de rendre plus économique la prestation de ses services. Nous rendrons l'administration fédérale plus petite, plus simple et plus accessible aux Canadiens. Dans la foulée des mesures de rationalisation prises dans le budget de 1992, 12 autres organismes fédéraux, allant de petits organismes et conseils consultatifs à d'importants ministères, seront éliminés ou réorganisés.

Nous mènerons à bien la fusion des deux ministères de l'Impôt et de Douanes et Accise, pour former un seul ministère du Revenu national. La fusion permettra d'appliquer plus efficacement le régime fiscal, notamment en utilisant mieux les ressources dans la lutte contre la contrebande du tabac et pour améliorer l'observation des

*Le budget*

règles, de façon générale. Les efforts seront intensifiés de manière que les contribuables paient les impôts et les taxes qu'ils doivent—et les paient à temps.

Huit conseils consultatifs et autres organismes dont les fonctions ne sont plus justifiées ou qui peuvent être assurées d'une autre manière seront éliminés. Deux autres organismes consultatifs—le Conseil consultatif national sur le troisième âge et le Conseil national du Bien-être—seront fusionnés.

En ce qui a trait à la privatisation, depuis 1984, le gouvernement a privatisé ou dissous 39 sociétés d'Etat et autres participations et amélioré le fonctionnement de celles qui étaient maintenues. Le nombre d'employés à temps plein dans les sociétés d'État a été réduit de près de 90 000. Pour faire suite à ces initiatives, le gouvernement étudiera la possibilité de privatiser ou de commercialiser un certain nombre d'organismes oeuvrant dans divers domaines. Des détails sont fournis à ce sujet dans les renseignements supplémentaires.

Les clients du monde des affaires se voient offrir une incroyable diversité de services fédéraux, provinciaux, municipaux et privés, qui donnent une impression de complexité, de chevauchement, de dédoublement et d'inefficience globale.

Pour tenir compte de ces préoccupations, j'avais annoncé dans le budget de février 1992 plusieurs initiatives visant à améliorer les services. Dans le cadre de cet effort, trois centres pilotes ont été mis sur pied afin d'offrir un point de service unique aux clients commerciaux, un à Edmonton, un à Winnipeg et un autre à Halifax. Le gouvernement collaborera avec les autres administrations publiques afin d'établir un centre de ce genre dans au moins une grande agglomération de chaque province. Il en résultera un service amélioré pour les entreprises et des économies pour les gouvernements. Je suis heureux d'annoncer que des discussions se poursuivent actuellement en vue de l'établissement de centres de ce genre à Vancouver, à Toronto et à Montréal.

• (1700)

Le lourd fardeau réglementaire constitue depuis longtemps un obstacle pour le secteur privé. Dans le budget de 1992, le gouvernement avait lancé un réexamen approfondi des programmes réglementaires. Cette initiative a beaucoup progressé. Il ressort d'une première analyse ayant porté sur plus de 700 règlements qu'un règlement sur quatre sera éliminé. Un nombre correspondant de ces règlements sera modifié. Ces mesures permettront de réaliser des économies appréciables tant dans les secteurs privé que public. Mon collègue, le président du Conseil du Trésor, fera le point cette semaine sur l'état d'avancement de cette initiative.

Le gouvernement fédéral cherchera à inciter toutes les administrations publiques à réexaminer leurs programmes de réglementation afin de diminuer les chevauchements et les dédoublements, et d'assurer une efficience et des avantages maximaux pour tous les Canadiens.

La diminution du coût de l'observation du régime fiscal par les contribuables demeure l'une de nos grandes priorités. Le 10 décembre 1992, le gouvernement avait mis en place un système simplifié de calcul des crédits pour TPS sur intrants. Depuis, nous avons continué de collaborer avec le secteur des petites entreprises et nous annonçons des améliorations de la méthode rapide de comptabilisation de la TPS, qui simplifieront l'application de la taxe pour des centaines de milliers de petites entreprises.

Je propose également aujourd'hui des mesures qui permettront de rationaliser l'administration fédérale et d'améliorer la gestion de sa trésorerie. Le système d'acomptes provisionnels d'impôt sur le revenu à verser chaque trimestre sera modifié. Environ 300,000 personnes qui doivent des montants relativement faibles d'impôt n'auront plus à verser d'acomptes provisionnels. Par contre, 500,000 contribuables de plus à revenu supérieur seront désormais tenus de verser des acomptes chaque trimestre. En outre, à partir de 1994, le crédit pour TPS sera versé deux fois par an—en avril et en octobre—plutôt que quatre fois. Cette mesure permettra d'économiser 7,5 millions de dollars en frais d'administration, tout en offrant les mêmes avantages aux bénéficiaires.

Voici maintenant quelles sont les perspectives économiques pour le Canada. Grâce aux mesures que j'ai décrites et aux retombées croissantes du large éventail d'initiatives de renouveau économique prises par le gouvernement depuis 1984, l'économie canadienne s'améliore et est bien placée pour enregistrer de bons résultats au cours des prochaines années. Selon les prévisions de l'OCDE, par exemple, c'est le Canada qui, parmi les pays industrialisés du G-7, enregistrera la croissance économique la plus rapide cette année et l'an prochain.

Au cours des derniers mois, nous avons assisté à un redressement encourageant de la croissance économique, de l'emploi, des ventes au détail et de plusieurs autres indicateurs importants. Le secteur le plus vigoureux a été l'exportation, actuellement le principal moteur de la reprise. Nos fortes exportations ont été permises par l'amélioration spectaculaire de notre compétitivité sur le plan des coûts et l'accès élargi au marché américain, grâce à l'Accord de libre-échange. Une performance vigoureuse des exportations continuera de favoriser la reprise en 1993 et en 1994.

Je m'attends à une croissance réelle de près de 3 p. 100 en moyenne en 1993, qui devrait passer à plus de 4,5 p. 100 en 1994, à mesure que la reprise se généralisera. La demande intérieure sera stimulée par des taux d'intérêt

### *Le budget*

peu élevés. Je m'attends à un vif redressement à la fois des investissements résidentiels et de l'investissement des entreprises.

Les perspectives d'emploi s'amélioreront de manière régulière. Je m'attends à ce que le nombre d'emplois augmente d'environ 300 000 entre le quatrième trimestre de 1992 et les trois derniers mois de cette année et qu'il progresse de plus de 400 000 au cours de 1994. Cette amélioration de l'emploi s'accompagnera d'une forte croissance de la productivité du travail, sous l'effet d'une restructuration en profondeur et des réformes structurelles que nous avons mises en place. A court terme, le taux de chômage diminuera lentement à cause de la hausse prévue du taux d'activité, mais les emplois vont croître au rythme de 1,7 p. 100 en 1993 et de 3 p. 100 en 1994.

L'inflation restera faible. Je m'attends à ce qu'elle s'établisse à 2,5 p. 100 en moyenne en 1993, comparative-ment à 1,5 p. 100 en 1992, à cause du fléchissement récent du dollar canadien et de certaines augmentations d'impôt indirect au niveau provincial. Je compte que l'inflation redescendra à moins de 2 p. 100 en 1994. Le maintien d'une inflation peu élevée aidera à maintenir les taux d'intérêt à un faible niveau; je prévois de nouvelles baisses des taux à long terme.

Pour la période allant de 1995 à 1998, nos projections financières reposent sur les hypothèses économiques suivantes: une croissance économique de 4,25 p. 100 en moyenne; une baisse du taux de chômage, qui descendra à 7,5 p. 100 d'ici 1998; une inflation s'établissant à 1,5 p. 100 en moyenne; et des taux d'intérêt qui resteront faibles.

Il s'agit là d'hypothèses prudentes, je crois. Elles permettent de prévoir une production économique réelle qui augmentera à moyen terme, tout en restant quelque peu inférieure au potentiel de l'économie d'ici 1998.

On ne peut pas éliminer toutes les incertitudes, en fait, mais j'estime que les Canadiens peuvent compter sur plusieurs années de croissance vigoureuse et de création d'emplois, dans un contexte favorable à la confiance, à l'investissement et à l'expansion des entreprises.

• (1705)

Je parlerai maintenant de la situation financière. Les mesures de contrôle des dépenses présentées dans ce budget permettront de rétablir l'équilibre des finances fédérales à moyen terme. Les dépenses de programmes fédérales seront ramenées à 13,9 p. 100 du revenu national du Canada en 1997-1998, leur plus faible niveau en plus de 30 ans. Abstraction faite des transferts aux provinces, les dépenses de programmes augmenteront à un

rythme annuel moyen de 1,5 p. 100 seulement, c'est-à-dire moins vite que l'inflation moyenne projetée.

La dernière fois que le taux de croissance des dépenses de programmes a été fixé à ce niveau ou à un niveau inférieur à celui-ci, c'est au début des années 50, il y a 40 ans. De plus, un taux aussi bas n'a été réalisé qu'à cinq occasions différentes depuis la Confédération. Il s'agit vraiment d'une percée historique. C'est un plan historique et raisonnable.

Le déficit diminuera sensiblement d'une année à l'autre. En conséquence, d'ici 1997-1998—mon Dieu que les députés d'en face sont susceptibles—le gouvernement mettra fin à tous les nouveaux emprunts sur les marchés financiers intérieur et étrangers et il commencera à réduire la dette détenue par le public.

Les paiements d'intérêt sur la dette seront ramenés d'un sommet de 36c. par dollar de recettes en 1990-1991 à 26c. en 1997-1998. Le déficit sera ramené à moins de 1 p. 100 du revenu national, contre 5,1 p. 100 en 1991-1992 et 8,7 p. 100 en 1984-1985. Il s'agit du plus bas niveau en plus de 25 ans.

Je puis vous dire, monsieur le Président, ainsi qu'à mes collègues d'en face, qu'une politique financière saine est une bonne politique pour l'économie et que la poursuite des progrès sur le plan financier est indispensable à une croissance économique et à une création d'emplois soutenues.

Je vais maintenant parler du défi national qui consiste à résoudre le problème du déficit et de la dette. Nous savons que tous les gouvernements sont confrontés aux mêmes problèmes financiers au Canada. Et il convient de le répéter: il n'y a qu'un contribuable.

Des mesures énergétiques s'imposent dès maintenant si nous voulons protéger notre capacité collective de choisir notre avenir, de préserver nos programmes sociaux, de créer des emplois et de nous assurer une économie prospère et compétitive. Tel est en effet le but ultime que nous visons tous.

Plus que jamais, les Canadiens veulent que leurs gouvernements coopèrent afin de relever les défis auxquels l'économie est confrontée—et particulièrement afin de s'attaquer au problème de déficit et de dette du Canada. En effet, il s'agit véritablement d'un problème national.

Je rencontre régulièrement mes homologues des provinces et des territoires afin d'examiner la situation de l'économie et les finances du pays. Ces rencontres ont permis de mieux comprendre la situation financière à laquelle chaque gouvernement est confronté. Nous avons travaillé conjointement sur les coûts du secteur public et la gestion des dépenses, examinant à cette occasion les pressions qui s'exercent sur les dépenses

*Le budget*

publiques et la manière dont les gouvernements ont réagi à ces pressions. Ces réunions ont également montré que tous les niveaux de gouvernement devaient s'engager de manière durable à restreindre leurs dépenses.

Je crois qu'il est maintenant temps d'aller plus loin encore. Un certain nombre de premiers ministres provinciaux ont d'ailleurs souligné la nécessité d'une collaboration plus étroite entre le gouvernement fédéral et les provinces pour trouver des solutions pratiques aux problèmes financiers de notre pays. Les entretiens que j'ai eus avec mes homologues provinciaux ont fait ressortir cet intérêt.

J'ai donc invité mes collègues des provinces et des territoires à une rencontre spéciale à Ottawa les 30 et 31 mai, afin de commencer à élaborer une démarche commune face au problème de la dette. J'ai parlé personnellement à chaque ministre des Finances.

• (1710)

Le premier ministre a envoyé une lettre à tous les premiers ministres provinciaux en faveur de cette initiative et, ensemble nous étudierons le problème national de la dette et du déficit au Canada, dans le but d'élaborer des solutions concrètes. À mon avis, cette initiative devrait être accueillie favorablement.

Il y a bien des domaines dans lesquels la coopération pourrait être améliorée, par exemple, le partage de l'information, des idées et de l'expérience acquise; les moyens plus efficaces de fournir les services au public; l'élimination des doublons et des chevauchements nuisibles; l'amélioration de l'harmonisation et la perception plus efficace de nos recettes de manière à alléger le fardeau imposé aux Canadiens en matière d'observation.

Dans tous ces domaines, nous pouvons faire mieux, et je demande à tous les gouvernements de participer à cet effort, et à tous les Canadiens de nous appuyer dans cette initiative très importante.

En conclusion, les Canadiens veulent moins d'emprunts gouvernementaux, des taxes et des impôts moins élevés, davantage d'emplois et un plus grand choix pour l'avenir.

Voilà tous les objectifs que le budget vise à atteindre. Il trace la voie à suivre—en tenant compte du sens des responsabilités et des réalités—afin de renforcer la capacité de création d'emplois de notre économie et d'assainir les finances publiques.

Tous les gouvernements et tous les contribuables partagent cet objectif. Sa réalisation exigera toutefois une coopération à l'échelle nationale, de même que des efforts soutenus et concertés.

Les Canadiens sont passés collectivement par des temps difficiles. À maintes reprises, ils se sont regroupés pour surmonter l'adversité et bâtir un pays plus fort.

Aujourd'hui, en tant que nation, nous avons relevé des défis économiques et financiers importants à relever. Mais rappelons nous que nous sommes sur la bonne voie de la réussite. Et les signes de progrès sont de plus en plus nombreux. Les entreprises canadiennes deviennent plus concurrentielles, et les travailleurs canadiens, plus productifs. Les exportations ont bondi et l'emploi augmente encore. L'inflation se rapproche de son niveau le plus faible en 30 ans et nous multiplions les mesures pour régler le problème du déficit et de la dette.

Dans l'économie nouvellement restructurée, les fondements de la croissance, de la création d'emplois et de la prospérité ont été mis en place. Ils doivent être renforcés, au plus grand profit de tous les Canadiens.

Le réalisme nous indique qu'il ne sera pas facile de gagner la lutte contre les déficits élevés et la dette croissante. Mais l'expérience nous apprend que les Canadiens ont tous les atouts pour réussir.

C'est par la discipline, le courage et la collaboration que nous pourrons obtenir les succès qui feront du Canada un pays plus fort et plus prospère d'ici la fin de la décennie et au cours du prochain siècle.

Avant de me rasseoir, j'aimerais déposer les documents budgétaires pertinents pour la Chambre et tous les députés.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, ce budget ne renferme que des idées usées; le gouvernement conservateur manque d'inspiration et nous sert du réchauffé. Ses membres capitulent face aux pressions de la reprise sans création d'emploi qui condamne 1,5 million de Canadiens à d'autres années de désespoir.

Ce budget n'est qu'un conte de fées lorsqu'il s'agit du déficit et de la dette publique.

[Français]

C'est un conte de fées, comme tous les autres budgets conservateurs, lorsqu'il s'agit du déficit et de la dette publique.

[Traduction]

Tous les budgets conservateurs ont été des contes de fées à cet égard; le présent ministre des Finances et ses prédécesseurs conservateurs ont toujours fait de fausses prévisions quant à leurs réalisations en matière de dette et de déficit. Pourquoi devrions-nous croire que le ministre parle en connaissance de cause lorsqu'il déclare que les conservateurs pourront annuler le déficit en cinq ans?